

**Le 07 octobre 2025, à 19 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2025

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

**Absents :**

Mme Valérie PICQ, M. Sébastien FAUST, M. Yves PARTRAT, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Hervé PANDRAUD, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, , Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

**Procurations :**

Mme Valérie PICQ à M. Hervé JAVELLE, M. Sébastien FAUST à Mme Caroline ZANDER, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** M. Jérôme DROUET

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « Saint Etienne Handisport »**

Rapporteur : Patrick BOUCHET

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association « SAINT-ETIENNE HANDISPORT » a participé au « LA FOUILLOUSE VELO FESTIVAL » qui s'est déroulé les 20 et 21 septembre 2025 en proposant des essais de handbikes.

Aussi, il propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350€.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité:*

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle à l'association « SAINT-ETIENNE HANDISPORT » d'un montant de 350 €, pour sa participation au « LA FOUILLOUSE VELO FESTIVAL » qui s'est déroulé les 20 et 21 septembre 2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20251007-63-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Fait à la Fouillouse, le 07 octobre 2025

Le secrétaire de séance,  
Jérôme DROUET




Le Maire  
Patrick BOUCHET

